

**COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 15 MARS 2021
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 8 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, Mme Chrystelle CATON, M. Hervé PRIVAS, M. Tony TORNAMBE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER, Mme Michèle BROTTET, M. Pierre DUSSURGEY.

Suppléants : M. Christophe MARREL.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRETU (pouvoir donné à Mme Chrystelle CATON), M. Jérôme BUB (pouvoir donné à Mme Virginie OSTOJIC), Mme Christiane CHARNAY, M. François PINGON (pouvoir donné à M. Jean-Louis ROUSSIER), M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE.

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, Mme Annick GUICHARD, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL, M. Lucien DERFEUILLE.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Rémi PONCELET.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation d'une vidéo présentant les travaux du Gier à La Grand Croix (42) ;
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021 ;
- Contribution des membres bloc 1 et bloc 2 ;
- Compte de gestion 2020 ;
- Compte administratif 2020 ;
- Affectation du résultat de l'année 2020 sur l'année 2021 ;

- Vote du budget primitif 2021 ;
- Poste en prévention des risques inondation et sensibilisation ;
- Points divers et questions.

M. Martin DAUBREE est désigné secrétaire de séance.

1. Présentation d'une vidéo présentant les travaux du Gier à La Grand Croix (42)

Mme la Présidente indique que pour ce comité syndical un film sur les travaux du Gier à La Grand Croix (42) va être présenté. Il fait écho aux projections présentées dans les deux comités syndicaux précédents : redonner de l'espace à la rivière. Ces travaux sont à vocation hydraulique, prévention des inondations, écologique, paysager et cadre de vie. Cette vidéo retrace le projet lancé par Saint Etienne Métropole.

La vidéo est projetée. Le lien pour la visualiser est : <https://www.youtube.com/watch?v=LijLob83W7I>

Mme PAPIRNYK précise que les travaux de restauration des berges du Gier ont consisté à créer des zones de débordements, en élargissant le lit et en créant des risbermes et abaisser un seuil avec création d'une passe à poissons. Ces travaux sont à vocation multiple :

- Prévention des inondations : abaisser les niveaux d'eau en crue et suppression du risque de crue centennale ;
- Protéger les bâtiments des risques d'érosion,
- Ecologique : éradiquer la Renouée du Japon, création de milieux favorables aux espèces notamment avec la végétalisation des berges, la création de mares,
- Continuité écologique : permettre la libre circulation des poissons dont la Truite Fario,
- Paysage et cadre de vie : accès à la rivière, voie mode doux.

Cette vidéo permet de comprendre ce que pourront être les travaux sur le Gier Rhodanien et de se projeter.

Les partenaires financiers de cette opération ont été l'Agence de l'Eau et l'Etat, qui sont aussi des financeurs très présents pour le SyGR. Le coût global des travaux était de 5 300 000 € HT. Le chantier a eu lieu de septembre 2018 à juin 2020.

2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021 ; il n'y a pas de remarques ; puis elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

3. Contributions des membres bloc 1 et bloc 2 (délibérations n°2021_03D et n°2021_04D)

Mme PAPIRNYK présente les contributions des membres pour le bloc 1 et pour le bloc 2. Ces contributions ont été présentées lors du comité syndical du 1^{er} mars 2021.

Ces contributions resteront stables par rapport aux années précédentes, soit, un montant total de 288 133,00 €, 23 147 € sur la partie fonctionnement et 264 986 € sur la partie investissement. Une répartition 80% GEMAPI, 20% hors GEMAPI est ensuite réalisée.

Les clés de répartition sont les suivantes :

► **Contributions bloc 1 GEMAPI :**

- Clé de répartition N° 1 : dépenses fonctionnement

Participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier.

- Clé de répartition N° 2 : dépenses investissement

70 % : communes membres au prorata de la population habitant sur le bassin versant du Gier.

30 % : supporté par les communes directement bénéficiaires des travaux - Dépenses travaux à vocation hydraulique, inondations.

► **Contributions bloc 2 complémentaire GEMAPI :**

Participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier.

Il est précisé le mode de recouvrement : pour les EPCI et la Métropole de Lyon, ces contributions sont budgétisées ; pour les communes, ces contributions sont fiscalisées. Ce mode de recouvrement est celui qui a été proposé depuis plusieurs années. La délibération indique que « les communes membres disposent d'un délai de 45 jours si elles souhaitent procéder à la mise en recouvrement de la contribution par budgétisation ».

M. CID demande quelle a été l'évolution de ces contributions. Mme PAPIRNYK indique que le point de départ a été le calcul réalisé en 2013, avec un lissage sur 7 années. Suite à demande des communes membres, le montant avait été abaissé de 10% pendant plusieurs années, ensuite, il a été rétabli au calcul d'origine. Aussi, les contributions sont stables depuis plusieurs années. Enfin, elle précise que la prospective qui avait été réalisée lors de la première étude de gouvernance GEMAPI avait montré qu'il y aurait besoin de rehausser ces contributions. Cette prospective sera remise à jour cette année afin de préciser les besoins.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer, par bloc, pour les contributions les concernant respectivement.

LE BLOC DE COMPETENCES 1 « GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 1 « GEMAPI » pour l'année 2021.

Résultat du vote (Bloc 1) :
Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

LE BLOC DE COMPETENCES 2 « HORS - GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 2 « hors GEMAPI » pour l'année 2021.

Résultat du vote (Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Compte de gestion 2020 (délibérations n°2021_05D)

Mme la Présidente présente le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal pour 2020. Il est conforme aux écritures du compte administratif pour ledit exercice et n'appelle aucune observation de sa part.

Elle propose en conséquence de bien vouloir :

- STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire,
- STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARER, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de la part du comité syndical.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** les propositions de Madame la Présidente.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Compte administratif 2020 (délibérations n°2021_06D)

Mme la Présidente présente le Compte Administratif permet de faire apparaître les résultats financiers de l'exercice précédent. Il décrit les opérations financières réalisées au cours de l'exercice. Les montants et leurs descriptions sont inscrits dans le rapport de présentation du compte administratif de 2020. Il a été envoyé par mail avec la convocation et il est distribué aux délégués syndicaux.

A la clôture de l'exercice 2020, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	97 356,92
Recettes	193 249,67
Résultat de l'exercice 2020	95 892,75

Résultat reporté 2019	905 761,93
Résultat de clôture 2020	1 001 654,68

Restes à réaliser recettes investissement	0,00
Restes à réaliser dépenses investissement	5 282,79
Résultat reporté en investissement	-5 282,79
Résultat cumulé en investissement	996 371,89

Section de fonctionnement

Dépenses	195 628,87
Recettes	377 251,47
Résultat de l'exercice 2020	181 622,60
Résultat reporté 2019	490 004,10
Part affectée à l'investissement (1068) 2019	193 009,67
Résultat de clôture 2020	478 617,03

Résultats de clôture 2020 TOTAL	1 480 271,71
--	---------------------

M. MAISONNEUVE demande des précisions sur les frais concernant les locaux du SyGR. Mme PAPIRNYK indique que le SyGR est hébergé par la Ville de Givors et bénéficie d'une mutualisation de biens et de services. Un remboursement des frais est prévu à l'attention de la Ville de Givors. Un travail d'inventaire des biens utilisés, des prestations et du temps passé par agents de la Ville est en cours avec le service juridique de la Ville afin de concrétiser une convention en 2021. Pour l'année 2020, il n'y a pas eu de remboursement. Une régularisation sera faite pour l'année 2020 sur l'année 2021.

Mme la Présidente se retire du vote et sort de la salle. Mme CATON propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOPTE** le compte administratif 2020.

Mme la Présidente reprend place.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Affectation des résultats de l'année 2020 sur 2021 (délibérations n°2021_07D)

Mme la Présidente présente l'affectation du résultat de l'année 2020 sur l'année 2021. Pour l'année 2020, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 478 617,03 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 1 001 654,68 €. Le résultat global de l'exercice s'élève donc à 1 480 271,71 €. Il est proposé d'affecter la somme de 200 000,00 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »). Le solde de 278 617,03 € est

affecté à la section de fonctionnement au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ». Le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 001 654,68 € est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté ».

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 478 617,03 € comme suit :
 - o Affectation à la section d'investissement : 200 000,00 € au compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
 - o Report à la section de fonctionnement 278 617,03 € au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».
- **DIT** que le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 001 654,68 € est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté ».

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. Vote du budget primitif 2021 (délibérations n°2021_08D)

Mme la Présidente présente le budget primitif (BP) 2021. Les montants et leurs descriptions sont inscrits dans le rapport de présentation du BP de 2021. Il a été envoyé par mail avec la convocation et il est distribué aux délégués syndicaux.

Le budget primitif 2021 s'élève à :

- en section d'investissement : 1 377 784,75 €

- en section de fonctionnement : 607 212,03 €

M. MAISONNEUVE demande des précisions sur l'analyse coût bénéfices. Mme PAPIRNYK répond que cela concerne le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cette analyse est demandée par l'Etat pour pouvoir bénéficier des financements. Il s'agit de vérifier l'efficacité et l'efficacité des travaux à l'aide d'indicateurs définis dans un cahier des charges spécifique aux PAPI, par exemple un ratio dégâts évités / couts des travaux.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2021.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Mme CHARNAY rentre dans la salle.

8. Poste en prévention des risques inondation et sensibilisation

Mme PAPIRNYK indique que le SyGR renforce son équipe avec l'arrivée prochaine d'un chargé de mission en prévention des risques inondation et sensibilisation. Ce poste sera en charge d'actions en lien avec la thématique inondation et d'actions inscrites au PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) du Gier.

Au vu des modifications apportées aux conditions de financement de l'animation des PAPI, il est serait possible que ce poste fasse l'objet d'aides financières de la part de l'Etat. Cependant les conditions sont incertaines ce jour et impliqueraient la modification d'autres conditions telle que la durée des financements. Il est décidé de ne pas prendre une délibération pour le moment.

9. Points divers et questions

- Bilan Contrat de rivière Gier et affluents :

Mme PAPIRNYK indique le Contrat de rivière a démarré officiellement le 1er octobre 2013 pour 7 années. En quelques chiffres :

- 92 opérations,
- Environ 55 000 000 € de dépenses prévisionnelles,
- Plus de 50 maîtres d'ouvrages différents.

Le Contrat de Rivière est constitué de 3 axes :

- Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau
- Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau ; axe qui comprend notamment les opérations de restauration des cours d'eau à vocation écologique, hydraulique (prévention des inondations) et paysage cadre de vie.
- Coordination, Animation, et suivi du Contrat de rivière

L'organisation s'articule autour :

- D'une part, d'un bilan technico-financier, qui va être réalisé par des agents SEM et SyGR, aidés notamment par une stagiaire de SEM.
- D'autre part, d'une étude du fonctionnement de la procédure d'évaluation du contrat qui va être fait par le prestataire Mosaïque.

Mosaïque est un bureau étude qui intervient sur 4 pôles : aménagement et développement durables, biodiversité, climat et énergie et évaluation stratégique.

Il s'agit d'évaluer le Contrat de Rivière pour comprendre le fonctionnement, l'élaboration, les actions mises en œuvre, pour rendre compte des efforts fournis et des résultats, pour estimer et apprécier la valeur de la politique et du programme, pour partager, remobiliser et rebondir et pour permettre une amélioration continue.

Différentes phases vont avoir lieu :

- Bilan technique et financier, état des lieux initial et final, et évaluation du fonctionnement,
- Bilan évaluation global (analyse pertinence, efficacité, cohérence),
- Conclusions, recommandations et perspectives.

Concernant la méthode proposée, l'évaluation du fonctionnement comprendra : analyse documentaire, entretiens avec la cellule technique et des personnes ressources (soit environ 40 à 50 entretiens), des questionnaires et des ateliers de concertation, notamment avec les communes.

Le calendrier est le suivant :

- Mars – avril 2021 : Analyse biblio, grille entretiens acteurs, grille de questionnements évaluatifs, élaboration des questionnaires,
- Avril – mai 2021 : Analyse des questionnaires, évaluation du fonctionnement (synthèse questionnaires, entretiens, ateliers de concertation),
- Mai – juin 2021 : Rédaction rapport phase 3 (fonctionnement) et phase 4 (évaluation procédure),
- Juin – juillet 2021 : Sondages sur les enjeux, note de synthèse enjeux, rapport final + conclusions et perspectives.

- Etude pour la restauration de la continuité écologique du Mézerin au niveau de la confluence avec le Gier :

Rémi PONCELET présente l' « Étude pour la restauration de la continuité écologique du Mézerin au niveau de la confluence avec le Gier ».

Le contenu de cette étude concerne le Mézerin / ouvrage ROE 54028 et prend en compte les prestations suivantes :

- Réaliser les études préliminaires et état des lieux,
- Proposer des scénarios d'aménagement de l'obstacle à la continuité écologique,
- Approfondir le scénario retenu par le comité de pilotage au niveau avant-projet,
- Développer le Projet.

Un appel d'offres a eu lieu. Suite à l'analyse des offres réalisée, l'entreprise BIOTEC a été retenue.

Les « plus » de l'offre de BIOTEC sont :

- Très bon diagnostic du site : Origine radier, étude diachronique (cadastres Napoléonien), prise en compte forte du Gier dans l'analyse.
- Organisation et méthodologie : Assistance à MOA dans négociations avec partenaires, concertation renforcée,
- Moyens humains, références, expériences, équipe polyvalente avec chef de projet expérimenté, nombreuses références en continuité écologique, notamment dans contexte similaire, 45 jours temps passé (moyenne des 6 offres : 38 j).

Rémi PONCELET rappelle qu'une visite des lieux est prévue le 29 mars 2021 de 9h45 à 12h. Le RDV est fixé à 9h45 place du Suel à Dargoire ; ce lieu est situé au hameau la Fléchette, le long du Gier. Cette visite est proposée aux élus titulaires et suppléants du SyGR afin de mieux comprendre les enjeux de cette étude et le fonctionnement d'une rivière morphogène comme le Gier.

M. DAUBREE demande qui est propriétaire du terrain et de l'ouvrage. M. PONCELET indique que c'est la SNCF.

M. MAISONNEUVE demande combien de temps va durer l'étude. M. PONCELET explique que c'est une étude sur 10 mois et qui va amener des autres études. Selon l'avancement, des travaux pourraient avoir lieu fin 2022 ou 2023.

- Consultation du public dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027

M. PONCELET indique que l'Etat lance une consultation du public dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027 Rhône Méditerranée (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du Programmes de Mesures (programmes d'action à mettre en place sur chaque territoire pour atteindre les objectifs de bon état des eaux).

Sur le bassin du Gier, le SDAGE 2022-2027 propose de réduire les pressions suivantes :

- Pollutions par les nutriments urbains et industriels,
- Pollutions par les nutriments agricoles,
- Pollutions par les pesticides,
- Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides),
- Prélèvements d'eau,
- Altération du régime hydrologique,
- Altération de la morphologie,
- Altération de la continuité écologique.

Les citoyens, collectivités, entreprises, associations sont invités à donner leurs avis sur les enjeux et les leviers à actionner pour y répondre. Selon le bassin, le calendrier de la consultation est sensiblement différent mais pour la plupart, elle s'achève le 1er septembre. Pour notre bassin la consultation a lieu du 1er mars au 1er septembre 2021.

Le lien, relayé sur le site du SYGR (www.sigr.fr) est le suivant : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee> "

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Fait à Givors, le 19 mars 2021.

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18